
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 548 DU 11 DECEMBRE 2019
portant nomination au Ministère du Tourisme, de la
Culture et des Arts.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-521 du 27 novembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 11 décembre 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts dans les fonctions ci-après :

- Directeur adjoint de Cabinet du Ministre :
monsieur **Jacques AGUIA DAHO** ;
- Secrétaire général adjoint du Ministère :
monsieur **Chamss-Deen O. TAÏROU** ;
- Conseiller technique juridique :
monsieur **Saliou ODOUBOU** ;
- Conseiller technique aux Arts :
madame **Annette Carole BORNA** ;
- Conseiller technique à la Culture :
monsieur **Florent COUAO ZOTTI** ;
- Conseiller technique au Suivi des Réformes et des Projets :
monsieur **Aboudou Fataï FADEYI** ;

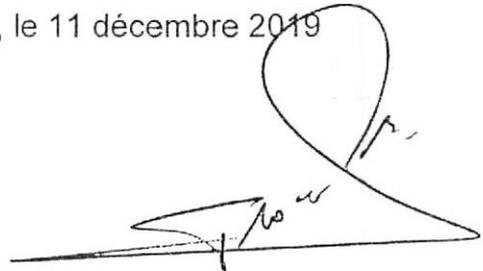
- Directeur du Patrimoine culturel :
monsieur **Paul AKOGNI**.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 11 décembre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



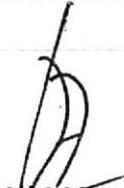
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Ministre du Tourisme, de
la Culture et des Arts,



Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MTCA 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSES 7 ; JORB 1.